

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS180

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup, Mme Frédérique Meunier, M. Rolland et M. Jean-Pierre Vigier

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« VIII *bis*. – L'article L. 142-1 du Code de l'action sociale et des familles est abrogé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) est chargé de formuler des propositions et des avis sur les politiques publiques relatives à la famille et l'enfance.

Ses compétences se superposent avec d'autres organisations, comme le Comité interministériel à l'Enfance, avec différents services déjà présents au sein des ministères ou encore avec le Haut Commissariat à l'Enfance.

Le HCFEA étant un doublon administratif, il convient de supprimer le HCFEA.